

PRÉSIDENT DU COMITÉ DES MISES EN CANDIDATURE DE DISTRICT

BUT : Encourager activement des candidats qualifiés à se présenter aux postes de gouverneurs et de lieutenants-gouverneurs et les mettre en nomination. Le futur du district réside dans sa capacité d'intéresser à ces postes les meilleurs candidats.

PERSONNEL : Le comité est formé du gouverneur-élu, des deux ex-gouverneurs les plus récents disponibles et de deux membres nommés par le gouverneur pour un mandat d'un an. Il est souhaitable que le comité représente convenablement la démographie et la géographie du district.

DEVOIRS/RESPONSABILITÉS :

- Solliciter les personnes qualifiées et les encourager à poser leur candidature aux postes d'officiers du district.
 - Gouverneur (avant le 1^{er} juillet)
 - Lieutenants-gouverneurs (avant le 1^{er} avril)
- À leur choix, faire des entrevues personnelles où les membres du comité expliquent les possibilités de la fonction dont ils font la description et où ils évaluent l'expérience et les qualités des candidats.
- Travailler la main dans la main avec le comité de la formation au leadership afin de former les futurs dirigeants.

PLAN D'ACTION : En tant que comité, s'efforcer de planifier, de mettre en place et de réaliser une stratégie efficace de recrutement des meilleurs candidats.

- a) Qu'est-ce qui sera fait?
- b) Qui est-ce qui va le faire?
- c) Quand est-ce que ce sera complété?